

Communiqué de presse

mars 2012

Schéma Départemental des Carrières : Une ligne rouge à ne pas franchir ?

Le Schéma départemental des carrières, c'est quoi ?

D'une durée de dix ans, il doit « *promouvoir une utilisation limitée et rationnelle des ressources naturelles, permettant à la fois de répondre aux besoins en matériaux et préserver les zones sensibles d'un point de vue environnemental* ». **En révision depuis fin 2008 il entre dans sa phase de finalisation. Quel impact aura-t-il pour notre territoire ?**

> Pour **Cyrille Moreau**, Président du groupe des élu-es EELV de la CREA, « *c'est un sujet essentiel pour la préservation de la biodiversité, des ressources en eau potable et des paysages ainsi que pour le développement d'une agriculture durable dans notre agglomération au moment même où nous élaborons le SCOT (schéma de cohérence territoriale) qui doit définir nos priorités en terme de protection de l'environnement, de développement économique et touristique, de logement, de déplacements...* ».

Les professionnels défendent la poursuite, voire l'accroissement de l'exploitation des carrières au cœur même du Parc naturel régional (PNRBSN), sur le territoire duquel le **classement des Boucles de la Seine et leur inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO** sont en projet.

> Pour les élu-es écologistes il s'agit de choisir entre « *donner la priorité à une économie du siècle dernier, prédatrice pour l'environnement, et une approche innovante qui concilie environnement et économie en favorisant le développement d'une filière basée sur le recyclage des matières premières et le développement de techniques économes en ressources* ».

Un patrimoine naturel sans intérêt ?

Les boucles de la Seine aval s'étendent sur près de 5.500 ha et **abritent nombre d'espaces et d'espèces menacés de disparition : 20 habitats naturels d'intérêt communautaire et 24 espèces d'intérêt communautaire au titre des directives Natura 2000**. Elle abritent également **90 autres espèces végétales et 39 autres espèces animales de valeur patrimoniale forte**.

Elles constituent à la fois **notre poumon vert et notre réservoir à biodiversité**, que nous avons le devoir de transmettre aux générations futures. Exploiter des carrières sur ces sites revient tout simplement à détruire ces habitats naturels que l'Europe nous demande de préserver en arrêtant des zones « **Natura 2000** ».

Rappelons que **depuis les années 50, la moitié des zones humides de la Seine Maritime ont disparu** et qu'il ne suffit pas de quelques aménagements avec remise en eau pour retrouver l'état naturel initial. **La destruction de la biodiversité est irréversible**.

En outre, les enjeux sur les captages **d'eau potable sont importants** : les conclusions du Schéma en matière environnementale sont d'ailleurs claires : « *il subsiste plusieurs inconnues sur l'évolution à long terme des plans d'eau (...)* La vigilance est donc de rigueur dans leur suivi et dans le contrôle des aménagements opérés »¹.

¹ http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/sdcsm_cle298879.pdf

Quel modèle économique pour les Boucles de la Seine ?

Les carriers mettent en avant l'importance de **leur activité économique** pour le développement des Boucles de la Seine. Sauf qu'il s'agit d'un **modèle à bout de souffle pauvre en création d'emplois** et avec peu de retombées fiscales.

Si elle veut poursuivre son activité au sein de cet espace naturel remarquable, la filière doit entamer la conversion écologique de son activité en se positionnant en **chef de fil du recyclage des matériaux** de construction, du développement des bio-matériaux et des matériaux de substitution (granulat marins).

Parallèlement, les communes des Boucles de la Seine, soutenues par le Parc et la CREA doivent privilégier le développement d'une **agriculture de proximité protectrice de l'environnement** et du **tourisme vert** pour tirer parti du **fabuleux patrimoine naturel** que constituent les Boucles de la Seine.

Rappelons que les zones humides de la vallée de la Seine sont constituées essentiellement de prairies et de haies bocagères qui doivent être entretenues en y faisant pâturer des animaux d'élevage. Nous avons un fort déficit de production de viande bio en France en général et en Normandie en particulier. Les prairies humides de la vallée de la Seine constituent un terrain idéal pour le développement d'élevages durables.

Qui est responsable de quoi ?

L'Etat tout d'abord, par l'intermédiaire de son Préfet, a la responsabilité de **veiller à la mise en œuvre des objectifs du Grenelle** en cohérence avec ceux qui ont été fixés par l'Europe et les collectivités locales en matière de **préservation de l'environnement**.

La CREA et le Parc naturel régional des Boucles de Seine normande ensuite doivent faire valoir haut et fort leurs **ambitions en termes de préservation de la biodiversité** et leur refus de voir se poursuivre la politique prédatrice des ressources naturelles sur notre territoire. Les Présidents de ces instances doivent se prononcer et **faire connaître clairement leur position**.

Le Département enfin aura la responsabilité de **la mise en œuvre d'une éventuelle filière de recyclage** de matériaux de construction et s'est par ailleurs fortement investi dans le projet de classement des Boucles de la Seine.

L'ensemble de ces acteurs doivent faire connaître leur position avant la finalisation du Schéma départemental des Carrières. **C'est pourquoi les élu-es écologistes demandent que l'adoption du Schéma départemental des carrières n'intervienne qu'après les élections présidentielles et législatives.**

Pendant ce temps, les habitants de la commune de Bardouville ont pris leurs responsabilités. Ils ont obtenu **l'organisation dimanche 18 mars prochain d'un référendum d'initiative locale**. Les habitant-es devront indiquer si oui ou non ils acceptent un nouveau projet de carrière sur plus de 100 hectares qui portera atteinte à la qualité des paysages de leur commune et accroîtra les menaces qui pèsent sur le captage d'eau potable qui alimente leur boucle de Seine.

Les élu-es écologistes saluent leur mobilisation et appellent l'ensemble des acteurs publics à prendre leurs responsabilités en traduisant en actes les beaux discours en faveur de l'environnement et de la biodiversité.

Pour le groupe des élu-es EELV de la CREA,



Cyrille MOREAU, Président

02 35 52 93 35 - 06 66 92 67 68
alice.briant@la-crea.fr